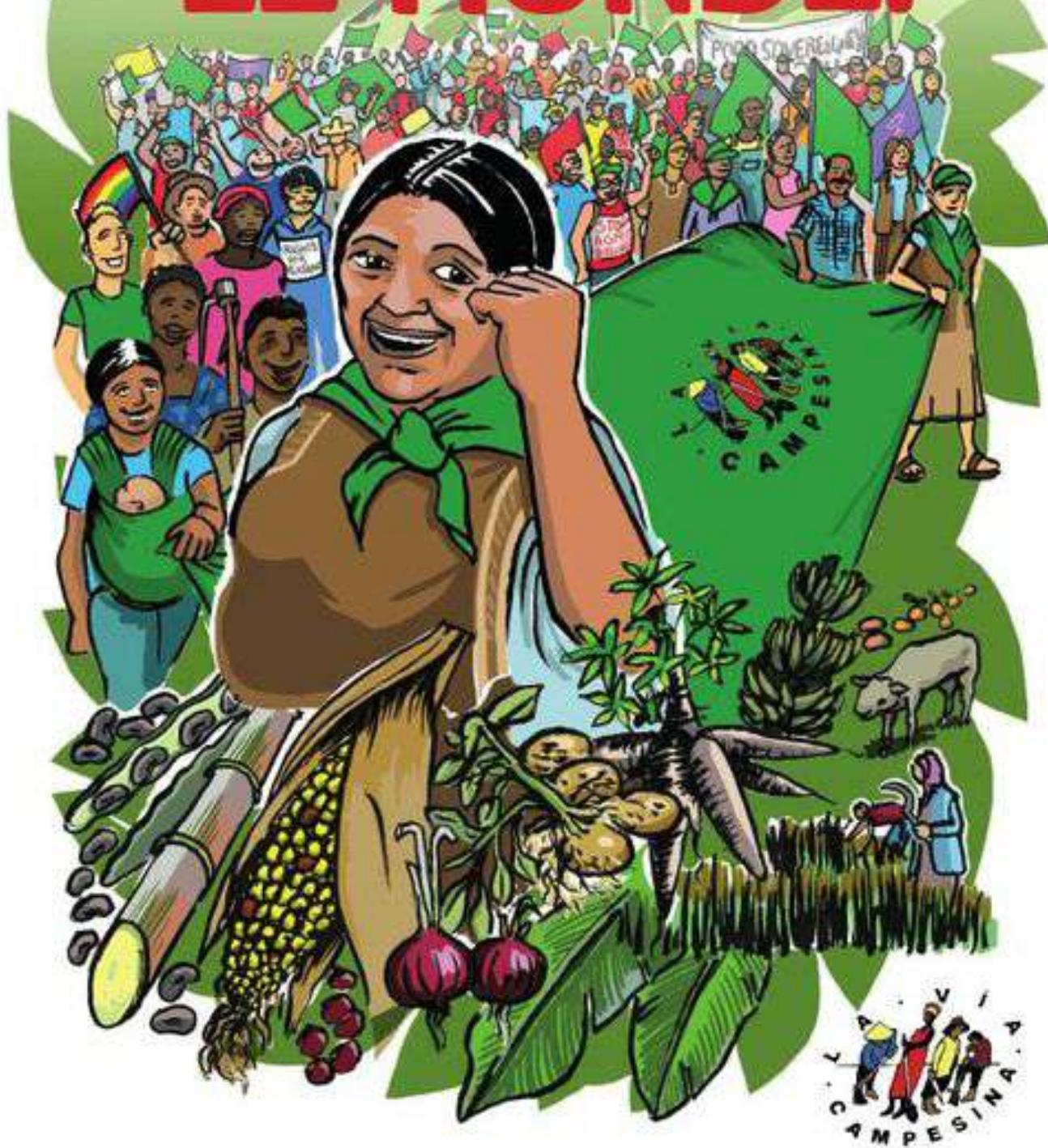




# L'Ardèche Paysanne

Journal d'information de  
la Confédération paysanne de l'Ardèche

## ON NOURRIT LE MONDE!





## Pierre-Yves Maret,

Arboriculteur  
à St Michel de Boulogne  
Co-porte-parole  
de la Confédération paysanne  
de l'Ardèche

### Contactez la Confédération Paysanne de l'Ardèche:

**Adresse:** 4 boulevard de l'Europe  
Unie - BP129, 07000 PRIVAS,

**Téléphone:** 04 75 64 49 93

**Courriel:** confpays07@wanadoo.fr

### La Confédération paysanne vous informe sur son site



<https://conf07.fr>

### Retrouvez nous sur les réseaux sociaux:

 @ConfederationPaysanneArdeche

 @ConfPaysanne07

 @confpaysanne07

 Confédération Paysanne Ardeche

Journal édité par la Confédération  
Paysanne de l'Ardèche

**Directeurs de publication:** Pierre-Yves Maret, Aurélien Mourier et Carole Pouzard |

**Comité de publication:** Pierre-Yves Maret, Julien Jourdan, Aurélien Mourier, Régis Gonnet, Céline Berthier, Mathieu Poisson |

**Mise en page:** Mathieu Poisson |

**Crédits photos :** Réseau de la Confédération paysanne

**Responsable d'envoi :** Mathieu Poisson

**Impression :** ABP Imprimerie

**Dépôt légal :** 1er trimestre 2024

ISSN 2646-7895

# 2024

## Défendre ce qui nous est commun !

L'année 2023 vient de s'achever : elle aura été exceptionnellement chaude à certaines périodes, et de nombreux dégâts dûs à la grêle, aux inondations, à la sécheresse auront compliqué le travail sur nos fermes voire mis en danger certaines d'entre elles.

Côté social et solidarité le constat n'est pas plus alléchant : une réforme des retraites passée sans majorité parlementaire et après des mois de mobilisation de millions de Français-es. Une réforme qui, au final, nous incitera à chercher chacun pour soi des solutions pour se faire sa propre retraite.

**Nous aurions pourtant besoin plus que jamais d'être solidaires et uni-e-s pour travailler ensemble à un changement profond de notre mode de vie et réussir à produire pour nourrir en préservant les communs.**

**C'est ce que nous souhaitons pour 2024 et le sens de ce que la Confédération paysanne de l'Ardèche continuera à défendre et proposer tout au long de cette nouvelle année.**

Ce qui nous est commun doit être au cœur de la démocratie. Les décisions ne doivent en aucun cas être prises pour préserver des intérêts privés.

**L'eau doit être repartie justement** selon les besoins des productions avec comme objectif de proposer une alimentation saine à toute la population. Elle ne doit en aucun cas être « gaspillée » pour répondre à des enjeux de marché.

**Les terres agricoles doivent être préservées et réservées à l'agriculture**, une éventuelle concurrence avec des productions d'énergie serait un non sens pour garantir notre souveraineté alimentaire alors que des milliers d'hectares DÉJÀ artificialisés pourraient aisément accueillir des panneaux solaires.

**L'eau et la terre sont nos communs et doivent impérativement le rester.**

**La France a perdu 20 % de ses fermes entre 2010 et 2020, et leur taille a augmenté de 14ha en moyenne.** Bientôt nous n'aurons plus de voisin-ne-s. Notre métier a pourtant du sens et nombreux sont celles et ceux qui ont un projet en agriculture. Installer c'est créer de l'emploi, faire vivre nos territoires. Nous travaillons avec l'ADDEAR dans ce sens en faisant confiance aux porteurs de projets, en les soutenant dans leur démarche.

**Mais nous devons aller plus loin : faire ensemble, se soutenir, ne pas devenir des producteurs ou des productrices en concurrence les un-e-s avec les autres, faire vivre et réinventer la coopération.**  
Il y a de la place pour tout le monde.

Nombreux sont nos questionnements actuellement. Nous savons toutes et tous qu'il va falloir prendre un virage dans les années à venir. Pour que ce changement soit juste et corresponde à nos attentes nous devons réfléchir tous ensemble, porter fortement nos propositions et participer aux décisions. **N'hésitez pas à nous rejoindre ou à venir nous retrouver lors des différents rendez-vous que nous vous proposerons au cours de l'année.**

**Et notamment, lors de la 2ème édition du Festival du Film Paysan qui démarre l'année pour la Confédération Paysanne de l'Ardèche. 16 projections du 19 au 28 Janvier 2024 réparties sur tout le département** pour parler de l'agriculture, des paysannes et des paysans, de la lutte sur les fermes contre le dérèglement climatique, d'agroécologie, de la préservation des terres agricoles, de la gestion de l'eau ou de la sécurité sociale de l'alimentation... et de beaucoup d'autres sujets sur les thèmes agricoles et alimentaires.

**Nous vous y attendons nombreux et nombreuses pour débattre et trouver ensemble comment faire vivre notre métier et notre travail dans un monde où la solidarité et les communs sont au centre du projet pour une alimentation de qualité accessible à toutes et tous tout en permettant de rémunérer les paysan.nes !**

**Bonne année 2024 à toutes et à tous.**

# Rencontres

## Rencontre avec Mme Elizeon, Préfète de l'Ardèche

### Présentation d'un projet agricole cohérent pour les paysannes et les paysans

La Confédération paysanne de l'Ardèche a accueilli Mme la Préfète Sophie Elizeon, accompagnée de Mme Sophie Barthelon et Mme Virginie Plantier de la DDT le 29 Novembre 2023 à la Miellerie de Chambourlas à St Vincent de Durfort.

L'occasion de lui présenter notre travail effectué au quotidien pour et par les paysannes et les paysans ainsi que nos revendications et nos propositions pour une agriculture qui puisse répondre aux enjeux économiques, écologiques et sociaux

Il est impératif de trouver des solutions rapides et durables pour que les agricultrices et les agriculteurs vivent dignement de leur métier. Les échanges fournis ont permis de faire connaître à Mme la Préfète (dont nous saluons l'écoute) la cohérence et la pertinence de nos propositions pour :

**Garantir et sécuriser les revenus des paysannes et des paysans** tout en assurant l'accès à une alimentation de qualité pour le plus grand nombre (Sécurité sociale de l'alimentation), en appuyant les démarches de valorisation des produits locaux (Soutien fort à la démarche AOP Caille Doux de St Félicien) ET en stoppant les politiques de surproductions qui envoient les paysans dans le mur (régulation des volumes pour maintenir des prix rémunérateurs, ...).

**Réguler la concurrence du marché du libre-échange forcené** en ne permettant plus l'importation de produits ne répondant pas aux mêmes normes (sociales et environnementales) que notre production nationale (Prix Minimum d'entrée).

**Répartir autrement les aides** afin de permettre la nécessaire transition pour une agriculture qui réponde aux défis climatiques.

**Assurer un accès partagé à l'eau** en tenant compte des limites de la ressource, des besoins alimentaires, des besoins agricoles prioritaires et de l'équilibre entre les différents secteurs économiques d'un territoire.



**Préserver les paysan.nes de l'impact des aléas climatiques** en assurant notamment la solidarité de toute la filière agricole à la prise en charge des pertes de récoltes (Fonds mutuel et solidaire) tout en apportant des solutions techniques aux paysan.nes pour adapter les fermes aux défis climatiques.

**Installer des paysan.nes nombreux** en favorisant l'accès aux terres (notamment par un encadrement des prix du foncier), en facilitant les transmissions de fermes et en finançant l'accompagnement des projets agricoles en phase émergence

**Préserver les terres agricoles** face aux projets d'artificialisation (projets routiers et d'infrastructures non indispensables ...) et de production d'énergie (Agrivoltaïsme).

**Défendre l'activité agricole face aux dégâts de gibier et à la prédatation** en cherchant des solutions collectives et anticipées.

**Réagir plus rapidement aux problématiques sanitaires qui se multiplient avec l'arrivée de ravageurs** de plus en plus nombreux sur nos cultures en privilégiant les solutions de prévention (Traitements à l'eau Chaude contre la Flavescence dorée, ...).

**Nous devons aujourd'hui, à tous les niveaux, prendre nos responsabilités pour répondre à ces nombreux défis.**

Nos propositions sont ainsi multiples pour la mise en place d'une agriculture paysanne qui réponde aux défis auxquels sont confrontés les paysannes et les paysans mais aussi aux défis de la société dans son ensemble afin de permettre la production d'une alimentation de qualité accessible à toutes et tous.

**La Confédération paysanne de l'Ardèche fait des propositions efficaces et cohérentes pour les paysannes et les paysans.**

**La cohérence guide chacune des actions de notre syndicat, parce que nous refusons les attitudes qui dénoncent des situations d'une main tout en cautionnant et cogérant la mise en place d'un système qui les met en place d'une autre.**

**Le projet que porte la Confédération Paysanne de l'Ardèche est un projet indispensable pour l'avenir de l'agriculture ardéchoise.**

Collectif départemental de la Confédération paysanne de l'Ardèche

# Caillé doux de Saint Félicien

## Soutien à la démarche de reconnaissance de l'AOP pour la défense d'un fromage ardéchois emblématique, ancré dans son terroir du Haut Vivarais.



### Le territoire du caillé Doux de St Félicien

Le Haut Vivarais est un secteur très spécifique et riche d'une grande biodiversité.

Des études botaniques ont mis en évidence plus de cinquante espèces floristiques par mètre carré, positionnant nos prairies du Haut Vivarais dans le même registre de biodiversité que bien des parcs nationaux et rivalisant avec les lauréats des concours de prairies fleuries !

Ceci s'explique par les variations climatiques nombreuses, en effet le caractère semi-montagneux du nord de l'Ardèche offre à ce territoire à la fois l'influence des chaleurs et sécheresses du climat méditerranéen, le puissant vent du sud et le mistral de la vallée du Rhône, mais également la burle du plateau ardéchois et les reliquats des pluies arrosant les Cévennes.

Chaque produit du terroir possède une histoire, étroitement liée aux femmes et aux hommes qui l'ont conçu et façonné. Une histoire qui s'est écrite aussi dans un contexte géographique et climatique bien particulier. C'est ce qui caractérise un produit du terroir : un produit traditionnel lié au savoir faire de femmes et d'hommes dans un secteur géographique donné.

**Alors sans détour, nous pouvons l'affirmer : le fromage « Caillé doux de Saint Félicien » correspond pleinement à cette définition !**

**A**ncré dans l'histoire paysanne du nord du département, il y puise ses caractéristiques. De la conduite du troupeau à l'affinage du fromage en passant bien sûr par sa technologie fromagère, il donne la preuve d'une parfaite adaptation aux conditions pédoclimatiques de son terroir.

**Un véritable modèle de résilience dans un contexte géographique et climatique, certes riche de diversités, mais souvent rude et ingrat pour l'agriculture.**

Des sols pauvres, pentus et un climat qui fait subir à la fois des sécheresses (réduisant les capacités de production de fourrage) mais aussi des périodes de forte humidité rendant compliqué le séchage et l'affinage des fromages.

**Dans ce contexte singulier les paysannes et les paysans ont apporté une attention particulière à l'élevage caprin dans ce territoire où la vache, contrairement à d'autres régions, ne pouvait pas occuper toute la place. Ils ont ainsi su valoriser les fortes pentes et les nombreuses parcelles ingrates de landes et sous bois.**

**La technologie fromagère est également le fruit d'une connaissance fine de son milieu.** En effet l'extrudation du lactosérum réalisée dans le processus de ce caillé « préasure » permet de produire et d'affiner un fromage même dans des conditions météo parfois complexes.

**Ainsi on peut aisément affirmer que cette production correspond en bien des points à l'agriculture paysanne:** Une agriculture à taille humaine, un lien étroit avec les ressources du milieu et sa préservation, le tout pour un produit de grande qualité.

La difficulté, et pas des moindres, fut la faible valorisation qui entraîna cette production vers un effondrement l'ayant même fait frôler la disparition. En effet le revenu tiré de cette transformation fromagère n'était pas à la hauteur de l'exigence en temps de travail et en compétence.

**Mais le syndicat de défense et de promotion du caillé doux de Saint Félicien, de par le travail de ces dernières années a permis une nette amélioration de cette valorisation.**

Des travaux sur la maîtrise technique permirent de réduire le taux de pertes. La forte communication, auprès du grand public et des restaurateurs, s'est accompagnée de l'accroissement de la demande et d'une salvatrice hausse des prix de ventes.

**Le caillé doux de Saint Félicien est donc sur la bonne voie !**

Et pour entériner son ancrage historique et territorial ainsi que sa dynamique de développement, le syndicat de défense et de promotion a déposé en septembre 2023, auprès des services de l'Institut National des Appellations d'Origines (INAO), un dossier de reconnaissance en Appellation d'Origine Protégée (AOP).

**La Confédération Paysanne de l'Ardèche souhaite que ce dossier aboutisse.**

Pour cela nous avons rédigé une motion de soutien qui, à défaut d'avoir été acceptée par le bureau de la Chambre d'agriculture (!), a été votée à l'unanimité par le Conseil départemental de l'Ardèche (Cf p5).

*Aurélien Mourier,  
éleveur à Preaux*

# Caillé doux de Saint Félicien



## MOTION DE SOUTIEN AU CAILLE DOUX DE SAINT-FÉLICIEN

Séance du 13 octobre 2023

### CONSIDERANT QUE :

Le Caillé doux de Saint-Félicien est un fromage ancestral de l'Ardèche (les premières traces relatant le procédé de production datent d'Olivier de Serres) et que les preuves de l'utilisation du terme "Saint-Félicien" pour ce fromage ardéchois, notamment depuis 1929, ont été établies par des recherches scientifiques, il fait donc partie de l'identité ardéchoise et doit être protégé.

Saint-Félicien, en Ardèche, est le seul village français portant ce nom, et se situe au cœur de la zone historique transmise à l'INAO pour la reconnaissance AOP.

Une appellation d'origine s'appuie sur un terroir, un savoir-faire et une histoire ; le Caillé doux de Saint Félicien répond sans ambiguïté à toutes ces exigences. Cette filière est essentielle pour nos éleveurs ardéchois.

### PRENANT EN COMPTE QUE :

La demande de reconnaissance d'un produit pour un signe de qualité doit s'appuyer sur des critères objectifs, vérifiés et documentés.

Le syndicat de défense et de promotion du Caillé Doux de Saint-Félicien dispose des preuves incontestables de l'authenticité et du lien au terroir de son fromage et a pu les présenter au département au printemps 2023.

La reconnaissance en AOP aura pour conséquence le développement de la filière fermière et l'amorce d'une filière artisanale et industrielle (deux entreprises d'ampleur nationale sont présentes sur la future zone d'appellation) en Ardèche, confortant ainsi des éleveurs et des producteurs déjà installés sur le territoire et incitant ceux qui envisagent de le faire.

### LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE :

Apporte un soutien unanime à la démarche de reconnaissance en AOP du Caillé Doux de Saint-Félicien qui relève d'un patrimoine et d'une culture commune dont les Ardéchois tirent une légitime fierté.

Demande le soutien du Ministère de l'Agriculture auprès de l'INAO (le dossier a été déposé en septembre 2023), dans le cadre de la démarche de reconnaissance de l'AOP Caillé Doux de Saint-Félicien portée par des éleveuses et éleveurs ardéchois regroupés au sein du syndicat de défense et de promotion du Caillé doux de Saint-Félicien.

## Eléments importants du cahier des charges

Le caillé doux de Saint Félicien est un **fromage de chèvre fermier ou laitier à caillage rapide d'un lait très peu acidifié** réalisé selon une pratique locale traditionnelle.

**Affinage 7 jours minimum**, cylindre aplati de 8,5 à 10,5 cm de diamètre. 1,5 à 2,5 cm de hauteur et pesant entre 80 et 150g.

La collecte du lait est possible pour **4 traites maximum**.

**Interdiction de congélation** du lait, du caillé ou des fromages

**Interdiction de claustration permanente du troupeau.**  
Pâturage obligatoire: 120 jours minimum et/ou 30% minimum d'herbe verte dans la ration annuelle.

**Les aliments complémentaires ne peuvent dépasser 390 kg/an** par chèvre

**Les fourrages proviennent à 75 % minimum de l'aire géographique** et sont exemptes de produits fermentés (tels que l'ensilage ou l'enrubannage).

**Les surfaces utilisées pour l'alimentation des chèvres** sur la ferme doivent être au minimum de 1ha pour 10 chèvres. Les surfaces fourragères sont composées d'au moins 60 % de parcours, prairies permanentes ou couverts végétaux composés de 3 espèces min

**Interdiction d'utilisation d'hormones exogènes** sur les femelles du troupeau.

**Les fumures d'origine minérale ne doivent pas dépasser un apport annuel de 50 unités** en NPK par hectare de SAU.

**Interdiction des OGM**

## Rappels historiques du Caillé Doux de St Félicien !

Dans le cadre de la demande de reconnaissance AOP, le syndicat de défense et de promotion du Caillé Doux de St Félicien a fait faire un travail de recherche historique dont voici les principales étapes:

• **Dès 1600**, Olivier de Serres mentionne cette méthode de fabrication de type présumé ("théâtre de l'agriculture et mesnage des champs")

• **Cette méthode « caillé doux » est décrite ensuite dans « La Croix de l'Ardèche » de 1894.** Les témoignages vivants corroborent cette antériorité à au moins 1870

• **La plus ancienne source trouvée évoquant le lien de la zone et le terme Saint Felicien date de 1929** dans « La Croix de l'Ardèche » où il est mentionné des fromages purs chèvre dit Saint Félicien sur le marché d'Annonay. Ou encore sur « Le journal de Privas » en 1941 qui distingue le Picodon du St Félicien.

• **Dans le contexte d'après guerre**, la demande étant très forte il apparaît la production non plus en pur chèvre mais parfois à partir de mélange des laits chèvre-vache, elle ne durera que quelques décennies.

• **Années 50-60** : Les fermes de très petites tailles continuent de pratiquer une transformation de type familiale où seuls les excédents sont vendus sur les marchés locaux, cependant avec le développement des moyens de transports, vint l'heure de gloire des coqueliers, collecteurs et expéditeurs de nos St Félicien qu'ils achètent au kg et à bas prix puis expédient dans les gros bassins de consommation proches, notamment Lyon et St Étienne.

Il y a parfois eu des confusions avec la dénomination Picodon qui avant l'obtention de l'appellation pouvait parfois désigner tous les fromages de chèvre ardéchois. Par exemple en 1972 dans le Réveil du Vivarais un article sur le concours de « Picodon de Saint Félicien » ouvert à tous les producteurs de Picodon à caillé doux du canton et des communes limitrophes.

• **Années 70-80** la collecte laitière se développe, les fermes se spécialisent, sur fond de déprise agricole et de mise au norme des ateliers de transformation qui ont pour conséquence la forte baisse de la production de CDSF. À noter la participation des producteurs aux concours nationaux notamment à Poitiers en 1970, 80, 81 et 82 dans la catégorie « Saint Félicien »

• **1980 : création du syndicat du caillé doux de Saint Félicien et dépôt de la marque éponyme.** La dénomination Saint Félicien étant utilisée depuis quelques décennies en dehors de la zone (une marque a même été déposée en 1957 par une fromagerie lyonnaise) les producteurs désormais regroupés en syndicat décident de déposer cette marque collective, de créer une étiquette et de redynamiser la filière.

• **Années 2000-2010**, la production est au plus bas, le nombre de producteurs est très faible, le syndicat est en dormance. A l'initiative d'une association locale « terroir pays de Saint Félicien », ce fromage emblématique est remis sur le devant de la scène. Le syndicat sort peu à peu de sa torpeur.

• **2023**, un dossier de demande de reconnaissance en Appellation d'Origine Protégée (AOP) est constitué puis déposé en Septembre auprès des services instructeurs de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO).

# Défense des terres agricoles

## Lutte foncière à St Péray Contre un projet routier destructeur d'un autre temps

L'Ardèche compte seulement 4 % de SAU (surface agricole utile) contre 20 % en moyenne dans les autres départements.

Les meilleures terres agricoles qui se trouvent dans les zones les plus urbanisées que sont la vallée du Rhône, le bassin d'Annonay et d'Aubenas sont les premières à être bétonnées.

Alors dans ce contexte comment peut-il exister encore des projets comme la déviation de St Péray ? Quelle est la vision de nos élus locaux pour approuver, défendre et engager un tel projet ? Faire disparaître en quelque année plus de 250 ha de bonnes terres agricoles irrigables !

Car oui en effet, si l'infrastructure de cette nouvelle voie compte déjà 8 ha d'emprise sur des terres agricole elle condamne toute la plaine de Cornas et St Peray. L'intention n'est même pas cachée puisque des amores de futures dessertes sont prévues dans les rond points et l'amorce d'une voie pour un futur pont vers Valence.

Le président de la communauté de commune Rhône Crussol (également maire de St Peray) donne comme argument principal, qu'il a repris le projet en cours d'étude et qu'il est impossible de faire marche arrière !

On connaît pourtant bien d'autres projets bien plus avancés, comme un certain projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, qui ont été stoppés par décision et volonté politiques, bien aidés il est vrai dans leur décision par la mobilisation citoyenne !

La population locale de St Péray est peu mobilisée car elle pense certainement améliorer son confort du tout voiture pour ses déplacements et voit dans cette infrastructure un désenclavement du centre de St Peray.

Malheureusement pour ces croyances, des études montrent qu'à terme, les déviations n'ont jamais amélioré la circulation mais, au contraire, ne font qu'empirer la situation avec l'extension urbaine qu'elle provoque.



Mobilisation à St Péray le 25 Novembre 2023

Alors que l'on parle d'autonomie alimentaire, de consommer local, ce projet va condamner les derniers espaces agricoles

proches du plus grand pôle urbain de Drôme-Ardèche quand tant de projets d'installations de nouveaux agriculteurs ne voient pas le jour par manque de foncier disponible.

Quel gâchis !

De plus, les terres agricoles de la vallée sont directement irrigables par la nappe d'accompagnement du Rhône. Avec la raréfaction de la ressource en eau le conseil Départemental envisage de créer des réseaux d'irrigation fort couteux en énergie pour monter de l'eau du Rhône sur le plateau Ardéchois tout en accompagnant la disparition des terres les plus fertiles.

Quelle absurdité !

Et ceci alors que se met en place le nouveau plan gouvernemental de réduction de l'étalement urbain et de consommation du foncier appelé ZAN (Zéro artificialisation nette) l'Ardèche s'affiche comme l'un des plus mauvais élèves en France, avec une augmentation de 18 % par an des surfaces **artificialisées** contre une diminution à l'échelle nationale.

Si on creuse un peu les modalités de mise en œuvre de cette ZAN, on constate que la préservation des terres agricoles n'est pas encore gagnée : **1 ha reste urbanisable pour les communes rurales si elles sont engagées dans une démarche de planification (PLU, ...)** pour garantir un maintien de développement.

Pour les projets de grande envergure dépassant 3 ha en Ardèche, une compensation foncière ou financière peut être proposée ! Ce qui veut dire qu'un projet peut toujours se dédouaner de la zéro artificialisation en payant !! Cet argent vient alimenter un GUFA (groupement d'utilisation de finances agricoles) souvent laissé à la discréption des chambres d'agricultures pour financer des projets agricoles (Des mégabassines dans la Nièvre...). Quelle tromperie !

Encore une fois un effet d'annonce pour tranquilliser tout le monde et continuer à artificialiser en se donnant bonne conscience : le fameux en même temps !

De la plaine de St Péray aux sucs de la Haute Loire (contre le projet de contournement de la RN88) en passant par les projets d'autoroute dans le Sud-Ouest, ces projets routiers appartiennent au passé face aux enjeux climatiques et sont même dénoncés par les chercheurs et climatologues !

En 2024, comme ces dernières années, la Confédération paysanne de l'Ardèche restera mobilisée contre ces projets routiers et autres projets inutiles et destructeurs (tel le projet d'édifice religieux accompagné de son complexe touristique à St Pierre de Colombier) fossoyeurs de terres agricoles et de biodiversité.

Régis Gonnet,  
Vticulteur-arbirculteur à Glun

# Alimentation

## Vers une Sécurité Sociale de l'Alimentation Un projet pour les consommateurs ET les paysans !

**Le** constat montre deux faces d'une même pièce: d'un côté des paysannes et des paysans qui ont du mal à se sortir un revenu, de l'autre de plus en plus de gens qui n'arrivent à pas à se nourrir

correctement voire même se privent et ce même chez des personnes ayant un emploi et donc un revenu.

**L'alimentation est une "charge" compressible dans le budget quand on ne peut pas négocier une baisse du prix du loyer ou d'autres dépenses telles que les assurances ou l'électricité.** Alors de manière tout à fait naturelle les produits au plus bas prix deviennent les plus recherchés. Cela veut dire accepter de manger des produits de moindre qualité au détriment de la santé, de la biodiversité tout en acceptant les coûts induits pour l'ensemble de la société.

Pour le monde agricole cela signifie qu'il va falloir baisser les marges et compenser par produire plus.

**Cette course au rendement empêche toute éventuelle transition vers l'agro écologie.** Or, nous savons produire sans utiliser d'engrais chimiques ou de produits de synthèse en nous inspirant des expériences

faites en agriculture biologique. La généralisation de ces pratiques ne permettrait plus, par contre, de répondre aux exigences productivistes et exportatrices de l'économie libérale de marché.

**Si on considère que l'alimentation est avant tout un droit, et que tout un chacun devrait pouvoir accéder à une nourriture de qualité en quantité suffisante, il apparaît nécessaire de sécuriser son accès et sa production.**

Basée sur ce qui a été fait après la seconde guerre mondiale pour la santé, la **mise en place d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation permettrait un accès à une alimentation de qualité et ouvrirait les portes d'une vraie transition vers l'agroécologie.**

Telle qu'elle a été pensée aujourd'hui elle s'appuie sur trois piliers :

- **L'universalité** : elle n'est pas réservée aux personnes les plus précaires. Tout le monde aura droit à une carte vitale de l'alimentation.
- **Le conventionnement** : définir démocratiquement entre mangeurs et producteurs quels seront les produits qui seront accessibles.



**- Le financement par cotisation :** basé sur une cotisation qui soit la plus juste possible et qui active des politiques de solidarité.

**Mettre en place cette Sécurité Sociale de l'Alimentation est l'affaire de toutes et tous**, mais en attendant qu'un gouvernement s'en saisisse, des initiatives locales fleurissent sur l'ensemble du territoire pour dynamiser le projet.

**En Ardèche : à Lablachère et à Aubenas des groupes de travail se sont mis en place** regroupant notamment la Confédération paysanne, le CIVAM 07 et d'autres acteurs dont des associations de consommateurs.

**Venez échanger avec nous lors de la projection du film "La Part des autres" Dimanche 20 janvier à Lanarce à l'occasion du festival du film paysan.**

Pierre-Yves Maret,  
arboriculteur à St Michel de Boulogne

## En chiffres

**16%** de la population dit ne pas manger à sa faim en France en 2022, contre 9 % en 2016. Source: Rapport du Crédoc, septembre 2023

**32%** des Français ont des difficultés à se procurer une alimentation saine permettant de faire 3 repas par jour (+3% par rapport à 2022). Près d'un Français sur deux rencontre des difficultés à assurer les dépenses courantes dont 43 % pour consommer des fruits et légumes frais tous les jours (+6% par rapport à 2022) Sonde : Secours Populaire (Sondage Ipsos - 06/09/2023)

**48%**, c'est le niveau de marge qu'a atteint l'industrie agroalimentaire en 2022 ! Entre fin 2021 et début 2023, le taux de marge des industries agroalimentaires est passé de 28 à 48 % c'est à dire que sur 100€ de valeur ajoutée, près de la moitié revient à l'agro-industrie Il faut remonter 30 ans en arrière pour trouver pareille profitabilité.

Source Insee

**+57 %** l'augmentation de la marge brute de la grande distribution sur le prix des pâtes. Idem pour le beurre, où la grande distribution a « compensé » la baisse de marge des industriels en augmentant la sienne de plus de 13 %. Source: Observatoire de la Formation des Prix et des Marges Alimentaires

**10 Millions de tonnes** de produits par an, c'est le volume des pertes et gaspillages alimentaires en France, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros - Pour la phase de consommation, cela représente 30 kg par personne et par an de pertes et gaspillages au foyer (dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés) - Source ADEME

## Tordre l'idée reçue du "Toujours produire plus"

L'idée que la France doit produire plus car des millions de gens meurent de faim, est un poncif des tenants de l'agriculture productiviste. Certes, la faim ne cesse de croître partout dans le monde mais le paradoxe est le suivant : alors qu'environ 820 millions de personnes dans le monde se trouvent en situation d'in sécurité alimentaire, la production de denrées agricoles permettrait aujourd'hui d'en nourrir douze milliards

« Les agriculteurs et agricultrices produisent plus qu'assez pour nourrir le monde entier » (Rapport d'Oxfam-Sept 2022)

Entre les niveaux de production prévus et les stocks disponibles, il y a suffisamment de céréales disponibles en 2023 pour répondre à la demande mondiale. (données publiées en nov. 2023 par la FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

La disponibilité alimentaire à l'échelle mondiale est d'environ 2950 kilocalories (kcal) par personne et par jour sur la période 2018-2020, quand les apports énergétiques recommandés sont en moyenne de 2360 kcal par jour. (Source: FAO)

Dans son livre "La France qui a faim" l'anthropologue Bénédicte Bonzi décortique les défaillances du système. « La production de nourriture ne fait pas défaut. C'est la répartition qui est inégalitaire. »

# Défense des paysannes et des paysans

## Cerises Pour un meilleur accompagnement des productrices et des producteurs ardéchois

Les élu.es de la Confédération paysanne de l'Ardèche ont voté pour la Motion proposée par la Chambre d'agriculture lors de la session du 29 Nov 2023 et afin de soutenir les productrices et producteurs ardéchois.es de cerises

### TEXTE DE LA MOTION

#### Considérant que

• la production de cerises en Ardèche (plus de 700 Ha) est caractéristique : au sein des exploitations diversifiées, sur des surfaces limitées, elle joue cependant un rôle clé dans l'équilibre économique de nombreuses exploitations

• les vergers de cerises en Ardèche sont implantés sur des terrains présentant des contraintes topographiques (pente, ...) rendant très difficiles les installations de filets « insect proof » techniquement et économiquement

#### Constatant

• la pression sanitaire subie par le verger de cerisier à cause de la Drosophila Suzukii et d'autres ravageurs depuis le retrait des matières actives depuis 2016 (Diméthoate puis Phosmet), et vu les moyens alloués à la recherche, les résultats ne sont pas encore probants et n'ont pas encore été déployés

• les engagements affichés de M. Macron et de son gouvernement en faveur de la souveraineté alimentaire et dans la méthode annoncée « pas de suppression de matière active sans solution alternative »

• le pacte de sauvegarde de la cerise annoncé par le gouvernement se traduisant par l'aide de crise pour la filière cerises déployée le 02/11/2023. Cette aide est destinée aux exploitations spécialisées en production de cerises (avec un taux de spécialisation de 25%) qui ont enregistré des pertes économiques pour la campagne 2023 (d'au moins 20%) et dont la viabilité économique est menacée. Cette aide correspond à une enveloppe nationale de 10 M€ dont 8 M€ sont financés par l'UE et 2M€ par la France

#### Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le 29 Novembre 2023 demandent que

• cette aide puisse englober tou.tes les productrices et producteurs ardéchois.es de cerises sans taux de spécialisation



• une aide supplémentaire forfaitaire sur toutes les surfaces de cerisiers soit attribuée pour tenir compte des surcoûts de production (main d'oeuvre de tri et de mise en place des mesures de protection)

• l'enveloppe nationale soit augmentée tant que nécessaire

• l'aide soit renouvelée tous les ans tant que les solutions ne sont pas trouvées

• des solutions techniques efficaces économiquement, compétitives et socialement acceptables pour les agricultrices et agriculteurs ardéchois soient mises en place pour la prochaine campagne et énoncées au plus vite pour permettre à toute la filière de s'organiser au mieux

• la clause miroir soit renouvelée et étendue à la filière cerise industrie

*Motion votée à l'unanimité moins une abstention le 29/11/2023*

## Mévente de miels la Confédération paysanne fait prendre conscience de l'ampleur de la crise

Près de cent cinquante apicultrices et apiculteurs ont manifesté à l'appel de la Confédération paysanne à Paris pour dénoncer les problèmes de mévente de miels qui touchent la profession. Un appel soutenu par les syndicats apicoles UNAF, SNA et par la FFAP.

Ils et elles subissent de plein fouet les choix des négociants français qui préfèrent se tourner massivement vers les miels d'importation, à un prix défiant toute concurrence : moins de 2€/kg.

Les négociants rechignent donc à payer le miel français à sa juste valeur.

Pire, les négociants n'achètent même plus la production française qui reste bloquée sur les fermes, les entrepôts des négociants étant saturés de miel d'import à bas prix.

Cette situation impacte tous les circuits de vente y compris la vente en détail. Tous les apicultrices voient donc leur activité gravement menacée !

Une délégation de la Confédération paysanne a été reçue par le cabinet du Ministre de l'agriculture. En désaccord sur le constat de la crise, nous avons

réussi à leur faire prendre conscience de sa nature comme de son ampleur. Lors de ce rendez-vous, la Confédération paysanne a obtenu un calendrier de travail pour objectiver les raisons de la crise et identifier les leviers de régulation du marché et de sa transparence.

La Confédération paysanne a donc insisté sur l'urgence de mesures d'aides directes forfaitaires à la trésorerie et le soutien des charges des apicultrices.

Nous avons aussi demandé de la transparence, des contrôles et un assainissement de la filière.

Pour réguler les importations, le ministère doit accepter de mettre en place des prix minimum d'entrée. Il ne s'agit pas d'interdire les importations de



Mobilisation à Paris le 30 Novembre 2023

miel mais d'empêcher la concurrence déloyale des prix bas que subissent les apicultrices actuellement.

C'est aussi une opportunité pour que les apicultrices des pays exportateurs revendent aussi des prix rémunératoires auprès de leurs négociants.

Les apicultrices ne doivent pas être la variable d'ajustement du miel importé ! Nous partageons les propos du ministère « de ne laisser aucun apicultrice sur le carreau », signe que nous avons été entendus !

Ce combat va au-delà des seuls enjeux de la filière apicole car le service de pollinisation impactera l'ensemble de la filière agricole. Notre souveraineté alimentaire en dépend !

# Défense des paysannes et des paysans

## Élevage

### la Confédération paysanne gagne l'autorisation d'abattage à la ferme en France et dans toute l'Europe

**La Commission européenne [1] vient d'autoriser l'abattage à la ferme dans tous les élevages européens. C'est une immense victoire pour l'ensemble des éleveur·euses et particulièrement pour la Confédération paysanne. Car c'est l'aboutissement de 10 années de travail sur le terrain et au niveau institutionnel, en France comme à Bruxelles, pour redonner de l'autonomie à l'élevage paysan et redynamiser un maillage territorial avec des abattoirs de proximité accessibles à toutes et tous.**

Après avoir élaboré et obtenu l'inscription dans la loi Egalim de l'expérimentation de dispositifs d'abattage mobiles, la Confédération paysanne est fière de pouvoir redonner la main aux éleveur·euses sur cette étape cruciale du cycle de l'élevage. C'est avec ce type d'outils que nous pouvons relocaliser, installer, développer l'élevage paysan, répondre aux enjeux de considération animale et œuvrer en faveur de la souveraineté alimentaire.

Trop longtemps négligée et vilipendée du fait de son extrême industrialisation, la question de l'abattage fait partie du cycle de l'élevage. Revaloriser l'abattage de proximité et permettre aux éleveur·euses d'accompagner leurs animaux relève aujourd'hui d'une nécessité sociétale, éthique et économique.

[1] [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13725-Hygiene-des-denrees-alimentaires-produits-d'origine-animale-actualisation-des-regles-\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13725-Hygiene-des-denrees-alimentaires-produits-d'origine-animale-actualisation-des-regles-_fr)



## Prédation

### Le Plan Loups 2024–2029 entérine le statu quo et la détresse des éleveur·euses pour les 5 prochaines années

*Pour la Confédération paysanne le plan Loups 2024-2029 acte le manque d'ambition pour la protection de l'élevage plein air face à la prédation. Nous déplorons son extrême faiblesse qui ne manquera pas d'être vécue comme un nouvel affront par les éleveur·euses.*

Ce nouveau Plan aurait pu être l'occasion de mettre carte sur table avec les éleveur·euses en les replaçant au cœur des priorités. Les loups vont coloniser l'ensemble des départements dans les années à venir et les moyens financiers pour protéger l'élevage plein air ne seront pas à la hauteur. Seules quelques évolutions à la marge sont annoncées comme des « évolutions majeures ». **Les éleveur·euses et éleveurs plein air méritent mieux que ça !**

**La question centrale n'est plus celle de l'espèce – sa conservation étant assurée - mais bien celle de la prévention et de la gestion des conséquences de la prédation sur les troupeaux. Cela, le gouvernement ne l'a pas entendu.** Quant à l'avenir de l'élevage plein-air et du pastoralisme, ils ne sont abordés que sous l'angle de la communication, puisque les besoins de protection des troupeaux ne seront pas renforcés.

A l'issue des arbitrages ministériels, le travail mené par les préfets accouche donc d'une souris.

**Le gouvernement a de nouveau refusé l'anticipation de la protection des troupeaux à l'échelle nationale**, au motif que c'est « trop cher ». Les tirs ne peuvent être l'unique solution. L'anticipation est primordiale pour se préparer à la protection des troupeaux car elle demande du temps : formation des éleveur·euses, acquisition et mise en place de chiens de protection.

**L'anticipation de la protection doit aller de pair avec le recrutement de louvetiers sur les fronts de colonisation** pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Or, si les moyens financiers pour la protection (un budget constant est prévu sur les 5 prochaines années) n'augmentent pas, les éleveur·euses n'auront pas les moyens nécessaires pour faire face.

**Le gouvernement refuse aussi le financement de la protection des troupeaux pour les éleveur·euses** bovins volontaires, répondant que c'est « trop cher ». Les éleveur·euses de bovins restent donc dans un entre-deux inadmissible : pas de financement de la protection, mais de possibles dérogations de tirs au cas par cas, en cas d'attaques répétées sur un même territoire... Les éleveurs ne peuvent se faire indemniser leurs bovins indéfiniment sans autres perspectives ! Pour rappel, 6730 bovins ont été tués par les loups en 2020 en Espagne et 1400 en Italie en 2019.

**Le statut des chiens de protection est quant à lui de nouveau reporté**, ne permettant toujours pas de faire face à l'urgence de paysan·nes actuellement dans la difficulté.

**S'agissant de la Convention de Berne**, la Confédération paysanne a été entendue sur la nécessité d'une étude juridique sur les différents scénarios de changement de statut des loups et leurs conséquences pour les éleveur·euses, afin d'éviter un miroir aux alouettes.



Crédit Annabelle Lenoir

**Concernant le programme de recherche, il aura fallu attendre 30 ans pour qu'un budget de 500.000 euros par an y soit alloué.** Le temps long de la recherche couplé à un budget étiqueté ne répondra pas aux attentes urgentes de l'élevage plein air.

**N'en ressortent que des aménagements à la marge** : la promesse d'un groupe de travail en vue d'étudier les conséquences d'un éventuel changement de statut du loup au niveau européen (Convention de Berne) ; le retrait de l'obligation d'éclairage des louvetiers avant les tirs ; la possibilité pour les éleveur·euses de s'équiper d'une caméra thermique pour réaliser les tirs de défense. Un droit jusque-là réservé aux louvetiers, accessible à condition d'en avoir les moyens !

**Le décalage est donc béant entre ces annonces et les attentes et besoins des éleveur·euses face à la prédation.** La gravité de la situation est pourtant largement documentée et partagée.

L'Office français de la biodiversité vient d'annoncer le chiffre consolidé de 1104 loups sur le territoire français. Les loups vont inéluctablement continuer à coloniser l'ensemble des départements. Les 2500 attaques et 7000 victimes à la même période en 2022 devraient se confirmer pour 2023 et atteindre un total de 12000 victimes d'ici la fin de l'année.

# Festival du Film Paysan 2024

## 16 Projections de film du 19 au 28 Janvier 2024 Pour parler agriculture et alimentation tous ensemble !

**Les paysannes et paysans de la Confédération Paysanne de l'Ardèche et l'ADDEAR 07 vous invitent à la 2<sup>ème</sup> édition du Festival du Film Paysan : 16 projections du 19 au 28 Janvier 2024 partout en Ardèche, à prix libre.**

**Les films choisis mettent en lumière les enjeux agricoles et alimentaires de notre société ; l'occasion d'échanges autour de l'agriculture et de l'alimentation**  
**Chaque projection est suivie d'un échange puis d'un temps convivial autour des produits de nos fermes.**

Les films et documentaires proposés ne sont pas « réalisés » par la Confédération paysanne, ils n'engagent donc que leurs auteurs et ne reflètent pas forcément nos positions syndicales.

Par contre, il s'agit de supports pour lesquels nous avons trouvé un réel intérêt pour engager les discussions, sur les sujets agricoles et alimentaires dont ils traitent :

- Importance et difficultés de l'Installation agricole
- Accès au foncier et défense des terres agricoles

- Répartition des usages de l'eau
- Défense de l'élevage paysan
- Accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous
- Importance de l'activité agricole pour l'entretien et le développement des territoires
- Orientation des politiques agricoles et défense d'une agriculture paysanne
- Recherche de solutions face au changement climatique
- Autonomie des fermes
- .....

**Ven. 19 Janvier - 19h30 - Lussas - Salle des fêtes**

### LA THÉORIE DU BOXEUR - 97'



Vagues de chaleur, sécheresses, gels tardifs ou ravageurs, le climat se dérègle et notre agriculture doit bifurquer... Oui, mais vers où ? Nathanaël Coste enquête dans la vallée de la Drôme pour comprendre comment les agriculteur.rice.s s'adaptent, tout en questionnant la résilience alimentaire de nos territoires.

En présence du réal. Nathanaël Coste  
En avant première. Sortie nat. 27 mars

**Dim. 21 Janvier - 17h - Ruoms - Ciné 7**

### DU BÉTON SUR NOS COURGETTES - 52'



Ce documentaire montre comment les communes s'engagent à lutter contre la disparition des terres cultivables dans les Alpes-Maritimes. Il va à la rencontre de ceux et celles qui s'opposent à cette situation en réhabilitant des modes de production adaptés à la géographie et au climat local.

**Sam. 20 Janvier - 16h - Les Ollières - Cinéma**

### LA FERME À GÉGÉ - 71'



"Gégé" vit depuis 3 générations en fermage dans le bocage normand. Dans les années 90, endetté, il transforme son exploitation en un lieu unique d'accueil pour enfants. Mais en l'absence de successeur et lui menacé d'expulsion, la ferme risque de disparaître et avec elle un regard si particulier sur le monde.

En présence de Gaston Jambois - Accueil Paysan

**Lundi 22 Janvier - 20h - Rosières - Cinéma le Foyer**

### LA THÉORIE DU BOXEUR - 97'



Vagues de chaleur, sécheresses, gels tardifs ou ravageurs, le climat se dérègle et notre agriculture doit bifurquer... Oui, mais vers où ? Nathanaël Coste enquête dans la vallée de la Drôme pour comprendre comment les agriculteur.rice.s s'adaptent, tout en questionnant la résilience alimentaire de nos territoires.

En avant première. Sortie nat 27 mars  
En présence de Galcerand, paysan drômois

**Sam. 20 Janvier - 15h - Lanarce - Salle des fêtes**

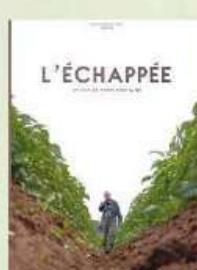
### LA PART DES AUTRES - 52'



La Part des autres pose le regard sur ose un regard sur l'appauvrissement tant des producteurs que des consommateurs et interroge les conditions d'un accès digne pour tous à une alimentation de qualité et durable. Il questionne le système agricole dans son ensemble, jusqu'à imaginer une sécurité sociale de l'alimentation.

En présence d'Alicia Bird - CIVAM 07

### L'ÉCHAPPÉE - 53'



L'Échappée trace au fil des saisons, le portrait d'une famille d'agriculteurs convertie à l'agriculture biologique. Ils démontrent dans leur ferme de 200ha qu'une agriculture respectueuse de l'environnement est possible au prix d'une métamorphose intellectuelle, d'une technicité agronomique à la pointe et d'une sensibilité retrouvée.

En présence du réal. Pierre Boutillier

**Dim. 21 Janvier - 17h - Vernoux - Cinéma Écran Village**

### DE L'EAU JAILLIIT LE FEU - 76'



Dans le marais poitevin, des milliers de personnes sont aujourd'hui engagées dans une lutte contre un projet de méga-bassines. Comment ce territoire à l'image si paisible est-il devenu l'épicentre d'une véritable guerre de l'eau ? Il se répand au fil de l'eau...

En présence de Julie Trottier, directrice de recherche au CNRS.

### TU NOURRIRAS LE MONDE - 90'



« Tu nourriras le monde », 1<sup>ère</sup> réalisation de Nathan Pirard et Floris Schrijver, aborde l'épineuse question de l'évolution de l'agriculture, de ses pratiques et des politiques agricoles en essayant de trouver des solutions pour favoriser la transition agro-écologique la mieux à même de répondre aux enjeux actuels.

En présence du réal. Floris Schrijver

# Festival du Film Paysan 2024

Notre réseau paysan a toujours souhaité que ces sujets dépassent le seul milieu agricole afin d'être partagés avec les habitant.es des territoires qui consomment nos produits localement et avec lesquel.les nous vivons au quotidien, dans un département encore très rural.

Ce projet met au centre la nécessité de faire vivre le lien local et de créer des temps de rencontres et d'échanges avec le plus grand nombre afin d'envisager des pistes de solutions concertées à des problématiques territoriales liées aux sujets agricoles et alimentaires

Alors, vous êtes chacune et chacun les bienvenu.es pour venir partager ces projections avec nous et participer, avec bienveillance bien sûr, aux échanges que nous savons d'ores et déjà riches de nos différences !

## Nos partenaires

Sans nos partenaires, ce festival ne serait pas possible alors nous remercions avec beaucoup de reconnaissance :

**L'association Pitt Ocha "pour un monde de sons"**, des Ogres de Barback qui accompagne et finance l'émergence et le développement d'actions culturelles depuis 2009

**L'association nationale des Ami.es de la Conf'**

**La CNR (Compagnie Nationale du Rhône)** grâce au plan 5Rhône

**France Bleu Drôme-Ardèche**

## Les communautés de Communes

"Berg et Coiron", "Montagne d'Ardèche", "Ardèche Rhône Coiron", "Gorges de l'Ardèche", "Beaume Drobie"

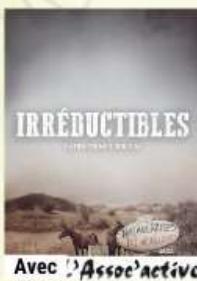
## Les communautés d'agglo

"Annonay Rhône Agglo", "Privas Centre Ardèche" et "ARCHE Agglo"

## Et les communes de Saint Agrève et de Saint Félicien

Nous remercions enfin nos partenaires techniques pour les projections itinérantes (Ecran Village, La Maison de l'Image, et l'Image Buissonnière) ainsi que TOUS les cinémas accueillant nos projections avec un enthousiasme qui nous touche. Merci à tous !!!

**Mer. 24 Janvier - 18h30 - Ste Agrève - Salle des Arts**



### IRRÉDUCTIBLES - 50'

Partout, des femmes et des hommes s'engagent avec courage pour une certaine idée du territoire, de l'avenir et de la vie. Alors que rien ne les destinait à la lutte, ils et elles sont passés de l'indignation à l'action et ont gagné des batailles écologiques qui semblaient perdues d'avance. Blocage de centrale nucléaire, ZAD pour protéger la forêt... Ce film dessine les portraits émouvants d'une résistance citoyenne qui porte ses fruits.

**Jeu. 25 Janvier - 20h - Aubenas - Cinéma Le Navire**



### DOUCE FRANCE - 95'

Amina, Sami et Jennyfer sont lycéens en banlieue parisienne. Avec leur classe, ils se lancent dans une enquête inattendue sur un gigantesque projet de parc de loisirs qui implique d'urbaniser les terres agricoles proches de chez eux. Mais a-t-on le pouvoir d'agir sur son territoire quand on a 17 ans ? Une quête réjouissante qui bouscule les idées reçues et ravive notre lien à la terre !

En présence du réal. Geoffrey Couanon

**Jeudi 25 Janvier - 20h - Le Teil - Cinéma Regain**



### DE L'EAU JAIILLIT LE FEU - 76'

Dans le marais poitevin, des milliers de personnes sont aujourd'hui engagées dans une lutte contre un projet de méga-bassines. Comment ce territoire à l'image si paisible est-il devenu l'épicentre d'une véritable guerre de l'eau ? Il se répand au fil de l'eau...

En présence de Julie Trottier, directrice de recherche au CNRS.

**Ven. 26 Janvier - 20h - St Félicien - Salle des fêtes**



### GRAINES DE VIE - 52'

Le film suit le quotidien de Damien et Céline, dans leur activité de paysans boulangers à Saint-Cyr, en nord Ardèche. Ils ont fait chacun à leur tour un véritable choix de vie, et à travers leurs paroles et leurs gestes, le film nous révèle peu à peu un autre modèle d'agriculture : paysanne, bio, responsable et respectueuse du vivant dont ils font eux-mêmes partie.

En présence du réal. Pablo Ruiz et de Céline et Damien

**Sam. 27 Janvier - 17h - La Voulte - Salle Lucie Aubrac**



### DOUCE FRANCE - 95'

Amina, Sami et Jennyfer sont lycéens en banlieue parisienne. Avec leur classe, ils se lancent dans une enquête inattendue sur un gigantesque projet de parc de loisirs qui implique d'urbaniser les terres agricoles proches de chez eux. Mais a-t-on le pouvoir d'agir sur son territoire quand on a 17 ans ? Une quête réjouissante qui bouscule les idées reçues et ravive notre lien à la terre !

**Sam. 27 Janvier - 17h - Désaignes - Salle des fêtes**



### LOW TECH - 95'

Et si nous réfléchissions à deux fois avant de foncer tête baissée dans les promesses du progrès technique ? A l'heure où nos sociétés misent sur la surenchère technologique, certains choisissent au contraire de s'investir dans une dynamique de sobriété : la low-tech. Cette démarche écologique consiste à concevoir ou à diffuser des techniques et des savoir-faire utiles, durables et accessibles à tous.

En présence d'Hugo Persillet - l'Atelier Paysan

**Dim. 28 Janvier - 17h - Privas - Cinéma le Vivarais**



### NOS SOLEILS - 120'

Depuis des générations, les Solé passent leurs étés à cueillir des pêches dans leur exploitation à Alcarràs, un petit village de Catalogne. Mais la récolte de cette année pourrait bien être la dernière ; le propriétaire du terrain a de nouveaux projets : couper les pêchers et installer des panneaux solaires. Confrontée à un avenir incertain, la grande famille se déchire et risque de perdre tout ce qui faisait sa force...

**Dim. 28 Janvier - 14h - Le Béage - Salle des fêtes**



### LA FERME DES BERTRAND - 76'

50 ans dans la vie d'une ferme... A travers la parole et les gestes des personnes qui se sont succédées, le film dévoile des parcours de vie bouleversants où travail et transmission occupent une place centrale : une histoire à la fois intime, sociale et économique de notre monde paysan.

En avant première. Sortie nat. 31 janvier



# 2<sup>ème</sup> Festival du Film Paysan

**Du 19 au 28  
Janvier 2024  
en  
Ardèche**